

Convocation en date du 25 février 2016  
Affichage en date du 25 février 2016

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 04 mars 2016

Présents MMES FORASETTO Laurence, NICOLAS Valérie, REINA Béatrice, TALHI Jeannine, MM AMBROSIO Robert, BESNARD Gilbert, POULET Christophe, RICHARD Dominique, SCAVINO Pierre-Jean, VESPERINI Olivier

Pouvoirs: BRYLOWSKIJ Christelle (pouvoir à REINA Béatrice), MAURY Coralie (pouvoir à BESNARD Gilbert), ZOUAGHI Pascale (pouvoir à RICHARD Dominique)

Absents excusés : MOUNIER Laurent,

Secrétaire : Mme REINA Béatrice

### **Approbation du conseil municipal du 29 janvier 2016 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 janvier 2016.

### **16.07 – Convention de partenariat avec la Commune de Seillons Source d'Argens :**

Considérant que chaque année la commune de Brue-Auriac participe, pour les enfants de la commune, aux frais de séjours de l'accueil de loisirs situé sur la commune de Seillons Source d'Argens .

Considérant que la commune de Seillons Source d'Argens organise et gère sur le plan éducatif et comptable l'accueil de loisirs dans le cadre d'une régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la convention de partenariat établie entre la commune de Seillons Source d'Argens et la commune de Brue-Auriac relative à l'accueil de loisirs.

#### **Le Conseil Municipal,**

après avoir entendu Monsieur le Maire

#### **Décide à l'unanimité**

\*de renouveler l'aide pour les enfants de la commune qui participeront au centre de loisirs de la commune de Seillons Source d'Argens pour les vacances de février, d'avril, d'été d'octobre et de Noël ainsi que les mercredis durant la période scolaire

\*d'approuver la convention de partenariat entre la commune de Seillons Source d'Argens et la commune de Brue-Auriac relative à l'accueil de loisirs pour l'année 2016.

\*d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette action

### **16.08 – Résiliation adhésion CARPOS :**

VU la délibération n°03.19 du 07 février 2003 relative à l'adhésion de la commune au CARPOS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la convention de partenariat établie entre la commune et le CARPOS (Comité d'Aménagement Rural par les Œuvres Sociales) relative à l'Aide à domicile que peut être apportée par le CARPOS aux familles et personnes âgées. En contrepartie la commune, à travers le CCAS, verse une participation annuelle qui s'élève à 2 494.70€ en 2015.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que plusieurs associations d'aide à la personne proposent ces mêmes actions sur notre territoire, que leurs services sont rémunérés par les bénéficiaires et qu'aucune participation communale n'est demandée.

Il rappelle que compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat la commune se voit contrainte de revoir l'ensemble de ses postes de dépenses.

**Le Conseil Municipal,**

après avoir entendu Monsieur le Maire

**Décide à l'unanimité**

\*de résilier la convention avec le CARPOS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

\*d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette résiliation

**16.09 – Assistance cabinet d'avocats « LLC Associés »:**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du dossier de Mme Annie SCALA, adjoint technique 2<sup>nd</sup>e classe,

Il rappelle que Mme Annie SCALA a été reconnue inapte à reprendre ses fonctions par le médecin de la sécurité sociale cependant le médecin du Comité Médical (organisme pour les fonctionnaires) la déclarait apte pour une reprise après aménagement de son poste.

Après la mise en place de la procédure légale concernant le réaménagement du poste et la proposition de 3 postes, un dossier pour licenciement a été transmis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Var. La commission refuse d'examiner ce dossier .

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de faire appel au cabinet d'avocats « LLC Associés » afin de régulariser cette situation.

**Le Conseil Municipal,**

après avoir entendu Monsieur le Maire

**Décide à**

\*de demander l'assistance du cabinet d'avocats LLC Associés dans le dossier de Mme Annie SCALA

\*d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

**16.10 – Choix d'un cabinet d'étude pour la maîtrise d'œuvre relative à la mise en exploitation du forage du « Bois de Séguirane »:**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le cabinet d'étude Atec Hydro a réalisé avec satisfaction pour notre collectivité toutes les études et les démarches administratives pour l'exploitation du forage de Séguirane. Il propose à son Conseil Municipal de confier à ce cabinet pour un coût de 11 625 euros HT la maîtrise d'œuvre pour la mise en exploitation de cet ouvrage.

Ces honoraires comprennent une première phase d'étude, l'appel d'offre et le suivi des travaux en étroite collaboration avec la commune.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

- de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en exploitation du forage du « Bois de Séguirane » au cabinet d'étude Atec Hydro et ce à hauteur de 11 625euros HT sur la première phase d'étude et le suivi des travaux engagés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette maîtrise d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.